



HAL
open science

Travailler en ville et habiter en montagne : une relation liminale pour les habitants de la métropole alpine

Marie-Christine Fourny

► To cite this version:

Marie-Christine Fourny. Travailler en ville et habiter en montagne : une relation liminale pour les habitants de la métropole alpine. Marie-Christine Fourny; Stéphane Gal. Montagne et liminalité. Les manifestations alpines de l'entre-deux. XVIe-XXIe siècles, Presses Universitaires de Grenoble; UGA éditions, 2018, 978-2-7061-4218-5. halshs-01910148

HAL Id: halshs-01910148

<https://shs.hal.science/halshs-01910148>

Submitted on 31 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie-Christine Fourny

Univ. Grenoble Alpes, CNRS, Science Po Grenoble*, PACTE,
38000 Grenoble, France

* School of Political Studies Univ. Grenoble Alpes

In *MONTAGNE ET LIMINALITÉ. Les manifestations alpines de l'entre-deux XVIe-XXIe siècles*, Sous la direction de Marie-Christine Fourny et Stephane Gal, Presses Universitaires De Grenoble, Collection : **Montagne et Innovation** - Septembre 2018

Chapitre 3 : Travailler en ville et habiter en montagne : une relation liminale pour les habitants de la métropole alpine (pp 61-76)

Résumé/introduction

En raison d'une urbanisation croissante, la limite entre ville et montagne tend progressivement à s'affaiblir. Le fait semble entendu (Perlik, 2001, 2011 ; Briquel 2001 ; Veyret 2001, Baron et Lajarge 2015), conduisant à une rhétorique sur la banalisation de espaces montagnards pour une part et à des réglementations visant à restreindre cette évolution d'autre part¹. La frontière entre ces deux espaces reste cependant établie par les périmètres institutionnels, notamment ceux définis pour préserver la montagne de l'envahissement urbain. Au niveau international, la Convention alpine circonscrit très précisément la zone de montagne et l'Europe dans le cadre de sa politique de cohésion s'est employée à définir la montagne avec un protocole d'objectivation complexe (Nordregio, 2004). Les parcs naturels quant à eux évitent les agglomérations qu'ils laissent, au mieux, à leurs portes. Les politiques de montagne nationales, bien qu'avec des modalités différentes, déterminent également des limites spatiales. Ces mesures réglementaires accréditent donc bien l'existence d'une catégorie spatiale montagne. Bien que les critères d'identification soient le fait de conventions et non pas d'ordre scientifique, il apparaît ainsi possible de délimiter la montagne et de la distinguer de ce qu'elle n'est pas, et en particulier de la ville : à chacun son territoire. Ces zonages ont aussi pour effet de légitimer les catégories cognitives de ville et de montagne, en leur donnant une assise spatiale : on peut les cartographier et en tracer les frontières respectives.

Les sens et les pratiques remettent toutefois en doute cette validation par l'espace. La preuve n'est plus apportée par le paysage ou par l'économie : les travaux sur les agglomérations alpines (Perlik, 1999) montrent ainsi le caractère urbain des Alpes ; le desserrement résidentiel des agglomérations de piémont a progressivement monté les pentes, entraînant des limites moins distinctes. La montagne périurbaine devient incertaine. Un doute supplémentaire est aujourd'hui introduit par l'émergence de territoires politiques qui intègrent la ville et la montagne dans un même espace des gestion ou de projet, tels la macrorégion alpine à l'échelle européenne (Fourny, 2013), ou les métropoles aux échelles régionales. La dimension métropolitaine élargit et complexifie cet aspect. Que ce soit d'un point de vue conceptuel, ou

¹ Cf pour la France, la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, puis la loi de modernisation, de protection et de développement des territoires de montagne, du 28 décembre 2016

d'un point de vue législatif², elle rend compte de distances plus importantes dans les relations domicile travail, d'une organisation polycentrique, d'un système d'interdépendances intégrant une diversité de fonctions, d'une diversité importante dans les paysages et les formes urbains. Se déployant depuis les centres denses jusqu'à des campagnes faiblement occupées, la métropole intègre une hétérogénéité de territoires, bien plus importante que ce que considère l'agglomération. Avec ces nouveaux espaces politiques, l'institution ne vient plus en recours d'une réalité qui se dérobe. La distinction entre espaces de montagne et espaces urbains n'est plus produite par des discours, elle ne s'inscrit plus dans des écrits qui en affirment l'existence et qui permettent de les localiser de manière précise.

En quoi cela fait-il problème ? Nous n'en avons pas ici une approche environnementale et n'entrerons pas dans un débat sur les conséquences de la périurbanisation en montagne. Notre questionnement est d'ordre cognitif, mais avec une finalité d'ordre politique. Dans une construction territoriale hétérogène telle que la métropole, comment peut se constituer la représentation d'une unité ? Comment se dessine, se perçoit, se vit, la limite entre les différents types d'espaces ? Peut-on y voir l'ébauche d'une territorialité nouvelle qui ne se construit plus sur l'homogénéité et la similitude ?

Un espace métropolitain –et donc construit institutionnellement- associant ville et montagne n'est plus aujourd'hui exceptionnel. Les réformes territoriales ont notamment conduit à cette situation à Nice et Grenoble pour la France, Turin pour l'Italie. Elles donnent lieu à des territoires hybrides qui composent avec deux types d'espaces différents. Ces espaces ont une certaine réalité physique, ils relèvent aussi d'autorités de gestion différentes (Parcs naturels régionaux par exemple) avec des dispositions législatives distinctes (règles d'urbanisme propres à la loi montagne). En outre, et c'est cela qui nous importe ici, ce sont aussi des catégories mentales, associant représentations géographiques savantes et représentations sociales communes. Leurs contenus idéologiques sont des supports forts d'imaginaires et de valeurs qui ont amené à construire ville et montagne dans l'opposition de l'un à l'autre. L'idée contemporaine de montagne hérite ainsi de la vision romantique dans laquelle la montagne constitue une figure de l'anti-ville (Broc, 1991 ; Bertrand et Guyot, 2001 ; Engel et Vallot, 1934 ; Bozonnet, 1992).

Cette opposition reste opératoire. Largement alimentée par le marketing touristique, elle continue à fonder l'attractivité de la montagne. Les idéologies de la durabilité et des loisirs de nature contribuent à la renouveler, non sans contradiction, ni sans menacer les qualités recherchées. La question que nous nous posons alors est celle de la coexistence entre deux dimensions de la validation de catégories géographiques : la construction politique et la construction par les imaginaires et les idéalités. On a pour une part une réalité métropolitaine qui est celle de l'intégration et de l'interdépendance, une la réalité périurbaine qui conduit à associer l'espace urbain du travail et l'espace montagnard de la résidence, et d'autre part, des valeurs de la montagne dans l'espace métropolitain -valeurs paysagères, récréatives, résidentielles- issues de sa non urbanité. Comment cette dualité peut-elle être représentée et vécue, et quelles en sont les conséquences dans les représentations respectives de ces deux

² cf loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

espaces ? La question est celle de « l'effet géographique » (Debarbieux et Fourny, 2008) d'actions politiques et sociales sur les catégories cognitives : comment ville et montagne se redessinent-elles au travers de pratiques les associant ?

C'est pour répondre à cette interrogation que nous convoquons le concept de liminalité. Il nous semble pertinent à la fois comme catégorie spatiale, comme processus et comme approche méthodologique. En tant que catégorie spatiale, il constitue une figure de l'entre-deux, et conduit à considérer la limite entre espaces, non pas comme une ligne, mais comme une étendue chargée de sens. Il représente de ce point de vue une notion heuristique pour analyser un périurbain métropolitain, intermédiaire entre urbain et montagnard. En tant que processus, il met en relation un changement d'espace et un changement d'identité. L'espace constitue un outil, un actant au sens de Latour et Woolgar (1988), utilisé pour gérer ou signifier un changement qui est d'abord social (Thomassen, 2009). Il amène ainsi à considérer les effets du passage transitionnel pour l'individu. Enfin, en tant que notion anthropologique, la liminalité amène à observer les personnes, dans leur vécu, leur position sociale, leurs actes ou leurs interactions. Le rapport entre espaces n'est pas d'ordre institutionnel ou fonctionnel, il est appréhendé au travers de l'individu engagé dans un processus transitionnel. Nous mobiliserons cette dimension pour comprendre comment sont mis en relation les espaces urbains et montagnards du point de vue de l'habitant métropolitain, dans ses pratiques et ses discours. Enfin rappelons que l'approche de Turner et Van Gennep s'opposait au structuralisme et s'intéressait aux faits, avec la visée d'établir « a « biological sociology », a science studying faits naissants³, i.e. cultural phenomena at their moment of occurrence » (Thomassen, 2014 : 75). Elle amène à analyser la construction des normes et des statuts, au travers des processus qui les instituent. En ce sens, c'est par le passage liminal que se définissent les normes. Nous reprenons cette posture, en l'infléchissant, pour appréhender la dimension cognitive des catégories de ville et de montagne. Ces catégories font intervenir des normes, issues de représentations savantes inculquées par l'école ou de représentations médiatiques dominantes. Pour autant ces normes sont réévaluées à l'aune des pratiques et expériences personnelles et conduisent à forger des représentations personnelles de ces objets.

Le concept de liminalité est donc particulièrement précieux pour le géographe, puisqu'il vise à saisir comment la relation entre espaces définit les objets qu'elle associe. Appliquée à notre réflexion sur ville et montagne dans un contexte métropolitain, elle veut rendre compte d'un double mouvement avec des catégories spatiales qui peuvent être tout à la fois dissociées (dans les valeurs données) et liées (dans les pratiques).

³ en italique et français dans le texte